

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**DU S. I. I. S**

**d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ**

**FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL**

***Séance du 28 mai 2015***

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 11**

**date de convocation : 18 mai 2015**

**date d'affichage : 09 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 18 mai 2015 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

**Etaient présents :** Anne-Sophie CARBONNELLE, Nathalie FLOUR, Nelly MASTRANGELO, Michel CHERBUISS, Guy LAUNAY, Maria CAPELAS CARVAHLO, Cédric LEFEVRE, Patrick ORTH, Evelyne BITTER, Michaël BRANGER

**Excusés et représentés :** Fabien VAILLANT

**Absent :** Emmanuel MERCIER

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 24 mars 2015 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Prestataire service de restauration**

Le Président informe le Conseil que la commission d'ouverture des plis s'est réunie ce jour à 17h. Elle a rencontré les 4 responsables des sociétés consultées et a été reçue par 4 communes (Saint Hilaires les Andrésis, Griselles, Chantecoq et Rozoy) qui ont chacune comme prestataire l'une des sociétés afin de pouvoir goûter les repas.

La commission a retenu la société SCOLAREST  
Aussi, elle propose au Conseil d'entériner sa décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir la société SCOLAREST pour la livraison des repas et des goûters à compter du 01 septembre 2015

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents pour la réalisation de ce projet

**II – Recrutement d'agents non titulaires pour l'année scolaire 2015-2016**

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du recrutement de personnel à titre saisonnier ou temporaire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'autoriser le Président, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **III – Suppressions de poste**

Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS à partir de septembre 2015,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2015, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 16.25 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2015, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 27.75 heures, au grade d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2015, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 29 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2015, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 27 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)

**DEMANDE** au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

**Suspension de la séance à 19h25**

**Reprise de la séance à 19h30**

### **IV – Attribution d'indemnités aux instituteurs accompagnateurs**

Vu l'arrêté du 6 mai 1985 fixant l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves lors des voyages scolaires, classes de découverte, de mer ...

Vu la délibération n°17/2013 en date du 19 mars 2013 fixant le montant de l'indemnité,

Considérant le séjour qui s'est déroulé à 20 au 24 avril 2015 au centre de La Grange d'Espins à Espins (Calvados), pour deux classes de l'école élémentaire (CM1 et CM2),

Considérant que deux instituteurs ont accompagné la classe de découverte et peuvent se voir attribuer l'indemnité suivante : 5 jours x 26.67 € = 133.35 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer à chaque instituteur une indemnité d'un montant de 133.35 €

**PRECISE** à l'unanimité que les crédits nécessaires seront prélevés au budget syndical.

### **IV – Convention paiement en ligne (TIPI)**

Le Président informe le Conseil qu'une convention a été signée avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) afin de permettre aux parents de payer leurs factures de transport, cantine et/ou garderie par carte bancaire sur internet.

Les parents trouveront sur leurs factures l'adresse de connexion.

Cette possibilité est mise en place depuis le 01 mai.

Ainsi, les parents ont été informés lors du dernier envoi de leur facture par un courrier joint.

## **V – Subvention DETR**

Le Président donne lecture au Conseil des courriers reçus de la Sous-Préfecture concernant les demandes de subventions faites pour les écoles de Bazoches et d'Ervauville.

Une subvention a été attribuée à l'école de Bazoches pour un montant de 15 302 € soit 30% de la dépense.

Pour l'école d'Ervauville, elle n'a pas été acceptée mais la demande est déjà reconduite pour l'année prochaine. Il n'y aura pas besoin déposer un nouveau dossier.

## **VI – TAP (Temps d'Activités Périscolaires)**

Le Président souhaiterait que les TAP soient plus clairement définis tels que prévus au PEDT. Aussi, il demande à chaque commune de bien vouloir trouver des bénévoles qui pourraient assurer des activités sur une période donnée (de vacances à vacances ou au trimestre voir à l'année). A cet effet, un questionnaire à distribuer sera donné aux communes

Pour l'instant, nous allons, avec le personnel, mettre en place des ateliers qui auront un suivi de vacances à vacances.

## **VII – Règlement du SIIS**

Suite à un incident qui s'est produit dans le car, le Président souhaite que soit revu le règlement.

Aussi, le Président souhaite que soit constitué un groupe de travail pour revoir le règlement.

Ce groupe de travail est donc constitué de :

- Jacques Lassoury (Rozoy)
- Patrick ORTH (Foucherolles)
- Fabien VAILLANT (Bazoches)
- Maria CAPELAS (Ervauville)

## **VIII – Apprentissage**

Le Président informe le Conseil que, suite à la demande de Mme Mastrangelo, Mme Coudurier a été reçue pour connaître son projet d'aide aux TAP.

Or, Il se trouve que cette personne demande un contrat d'apprentissage d'un an.

Un tel contrat oblige le Syndicat à rémunérer la personne sur la base de 71% du SMIC et à lui proposer un contrat de 35h.

De plus, le Syndicat étant une collectivité publique, il n'a droit, à ce jour, à aucune aide de l'Etat ni de la Région.

Le Syndicat n'a pas les moyens financiers d'assurer un tel contrat.

Le Président propose donc de ne pas donner suite à cette demande

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande

## **IX – Choix de l'entreprise pour les travaux de Bazoches**

Le Président informe que la secrétaire a eu l'entreprise NICOLAS pour les travaux de réfection de la toiture de l'école de Bazoches et que cette dernière n'est pas en mesure, à ce jour, de pouvoir assurer les travaux pour cet été.

Le Président demande donc aux élus de Bazoches de voir avec le Maire, M. Ferrier, pour qu'il prenne contact avec cette entreprise et trouver une solution.

## **X – Questions diverses**

### **1/ Place parking à Ervauville**

Il est demandé à M. Launay, Maire d'Ervauville, s'il était possible de poser une barrière de parking rabattable supplémentaire sur le parking d'Ervauville afin que le personnel puisse se garer sans difficulté.

M. Orth, Maire de Foucherolles, propose d'en fournir un et d'aider à la mise en place.

## **2/ Poubelles Ervauville**

Le Conseil est informé que, suite à un incident avec un chauffeur du SAR qui s'occupe du ramassage des ordures ménagères, une personne interviendra auprès du personnel pour faire un rappel sur le tri sélectif et qu'il est demandé au Maire d'Ervauville de faire le nécessaire pour qu'une colonne de tri sélectif soit mise au niveau de l'école maternelle.

## **3/ Budget fonctionnement SIIS**

Le Président rappelle aux élus de chaque commune que, même si le SIIS a pris la compétence fonctionnement, il est demandé à chacune d'entre elles de bien vouloir s'organiser pour que les petits travaux d'entretien soient faits par leurs propres soins.

## **4/ Autorisation sortie ATSEM**

Le Président informe le Conseil que, dans le cadre de la rédaction de la charte à l'école maternelle, la Directrice devra faire une demande au Président afin que ce dernier autorise les ATSEM à participer aux sorties scolaires.

## **5/ Questions des parents**

### **a/ Garderie le mercredi**

Le Président précise que cela relève de la compétence de l'intercommunalité

### **b/Horaires garderie**

Le Président précise que les horaires resteront les mêmes l'année prochaine, à savoir :

- Matin 7h à 9h
- Soir 16h à 19h

### **c/Attestation fiscale**

Le Président précise que la secrétaire sera à même de fournir aux parents qui en feront la demande une attestation fiscale

### **d/ Annulation kermesse**

Le Président précise qu'il s'agit d'un différend entre la directrice la mairie d'Ervauville, et que cela ne concerne donc pas le SIIS

La séance est levée à 20h30

**SIGNATURES DES PRÉSENTS**

<b>Jacques LASSOURY</b>	<b>Anne-Sophie CARBONNELLE</b>	<b>Nathalie FLOUR</b>	<b>Patrick ORTH</b>
<b>Michaël BRANGER</b>	<b>Evelyne BITTER</b>	<b>Nelly MASTRANGELO</b>	<b>Michel CHERBUIS pour Fabien VAILLANT</b>
<b>Emmanuel MERCIER</b>	<b>Guy LAUNAY</b>	<b>Maria CAPELAS CARVAHLO</b>	<b>Cédric LEFEVRE</b>